

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2009 À 20:00 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence du maire M. Normand Galarneau.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20:13 heures.

Mot d'ouverture,

Tout d'abord, permettez-moi au nom du nouveau conseil municipal et en mon nom personnel, de prendre un bref instant pour remercier tous les citoyens qui nous ont appuyés lors de la campagne électorale. Nous tenons aussi à remercier tous les gens qui ont exercé leur droit de vote en très grand nombre, et sachez que nous travaillerons très fort à combler les attentes de la population, en donnant le meilleur de nous-mêmes.

Encore une fois Merci.

2009-11-208 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Avant l'ouverture de la séance du conseil, j'aimerais en tant que président d'élection et directeur général / secrétaire-trésorier de la municipalité de :

- Déposer la proclamation des candidats élus «SM-65 L.E.R.M.» cote AG.24
- Déposer le résultat du recensement des votes «SM-64 L.E.R.M.» cote AG.21
- Procéder à l'assermentation des personnes élues et de déposer leur assermentation «SM-67 L.E.R.M.» cote AG.24

1. Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

- 3.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2009
- 3.2 Séance extraordinaire du 21 septembre 2009
- 3.3 Séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009

4. 1^{ère} période de questions

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune

6. Information au conseil et correspondance

Correspondance;
Lettre de démission des sept (7) membres de la Corporation des Loisirs d'Ascot Corner.

7. Rapports des comités

- 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.1.2 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

- 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

- 8.1 Résolutions à adopter
- 8.1.1 Nomination d'un représentant à l'Office municipale d'Habitation.
 - 8.1.2 Nomination de deux représentants à la Régie des incendies.
 - 8.1.3 Nomination de deux représentants à la Régie sanitaire des Hameaux.
 - 8.1.4 Nomination d'un représentant à la Chambre de commerce du Haut Saint-François.
 - 8.1.5 Nomination des deux représentants au comité des monts Stoke.
 - 8.1.6 Nomination des comités.
 - 8.1.7 Nomination des signataires pour les comptes à la Caisse de l'Est de Sherbrooke – Centre de service Ascot Corner
 - 8.1.8 Nomination des représentants au Comité des loisirs de la MRC.
 - 8.1.9 Nomination des représentants au CRSBP de l'Estrie.
 - 8.1.10 Nomination d'un représentant au comité de la COGESAF.
 - 8.1.11 Nomination d'un représentant du CAL dans le projet Québec en forme.
 - 8.1.12 Nomination d'un représentant au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.
 - 8.1.13 Nomination des représentants à la Corporation de revitalisation du Site de la Mine Ascot.
 - 8.1.14 Nomination d'un représentant au Comité de la route 112.
 - 8.1.15 Acceptation de la dérogation au règlement de lotissement numéro 437.
 - 8.1.16 Acceptation des travaux de Bell Canada.
 - 8.1.17 Avance de budget au CACI.
 - 8.1.18 Dérogation au règlement de zonage numéro 436.
 - 8.1.19 Renouvellement du contrat de service avec Infotech.
 - 8.1.20 Acceptation du dépôt de sable de notre entrepreneur en déneigement.
 - 8.1.21 Annulation du règlement d'emprunt numéro 529.

9. Adoption des règlements

Aucun

10. Avis de motion à donner

Aucun

11. Varia affaires nouvelles

12. 2ième période de questions

13. Levée de la session ordinaire

14. Prochaine séance ordinaire : lundi le 7 décembre 2009 à 20H00.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault appuyé par le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-11-209 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection tenue le 1^{er} novembre 2009, le seul membre du conseil représentant le conseil précédent est monsieur le maire Normand Galarneau ;

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Normand Galarneau **ET RÉSOLU**

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

QUE, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

QUE, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H15)

Jacques Gourde:

- Félicitations au nouveau conseil ;
- Mentionne qu'il y a un agent de la Capital qui a laissé un message à l'inspecteur municipal et qu'il n'a jamais eu le retour d'appel ;
- Il y a des ordures dans le fossé sur le chemin Galipeau ;
- Où est rendu le dossier avec Hydro-Québec (nouvelle ligne vers les États-Unis).

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H20

6.1
INFORMATION AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2009 :

Lettre de démission de la Corporation des Loisirs d'Ascot Corner

2009-11-210 7.1.1
COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **appuyé par** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE,** la liste des comptes à payer en date du **31 octobre 2009** au montant de **150,496.57\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-11-211 7.1.2
RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER POUR L'ANNÉE 2008 :

Chers concitoyens – concitoyennes,

Afin de répondre aux exigences de la Loi (art.955 du Code municipal) et surtout dans un désir de transparence, il me fait plaisir, en tant que maire de votre municipalité et au nom des membres de votre conseil municipal, de vous informer sur la situation financière de notre municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2008 :

	<u>Réalisations</u>	<u>Budget Officiel</u>
RECETTES:	2 556,926\$	2 335 148\$
DÉPENSES :	2 099 807\$	2 029 669\$

RÉSULTAT AVANT AFFECTATIONS :	457 119\$	305 479\$
-------------------------------	-----------	-----------

AFFECTATIONS NETTES :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	282 772\$	296 400\$
SURPLUS NON AFFECTÉ	0\$	0\$
SURPLUS AFFECTÉ :	0\$	9 079\$
RÉSERVE :	(264)\$	0\$
RÉSULTAT NET :	174 611\$	0\$

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS :

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2008, la firme de comptables agréés "**Samson, Bélair/Deloitte & Touche**" de Sherbrooke a vérifié la situation financière du fonds d'administration, du fonds des règlements d'emprunt, l'état de l'actif à long terme, la dette à long terme ainsi que les recettes et dépenses et du surplus de l'exercice clos à cette date. À leur avis les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Municipalité.

DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE EN COURS :

Selon l'estimation des résultats, nous prévoyons pour l'année en cours un léger surplus suite aux revenus supplémentaires des nouvelles résidences et des rénovations résidentielles :

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL :

La rémunération du maire est de 11,468\$ et l'allocation de dépenses est de 5,733\$.

La rémunération d'un(e) conseiller(ère) est de 3,821\$ et l'allocation de dépenses est de 1,911\$.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25,000\$ CONCLUS DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 2008 JUSQU'À AUJOURD'HUI :

• Ministre des Finances – Sûreté du Québec	193,992\$
• Transport Jean-Luc Clément – déneigement	146,363\$
• Hydro Sherbrooke – électricité et éclairage des rues	72,528\$
• Desjardins Sécurité Financière – assurance groupe	30,593\$
• Construction et Pavage Dujour Inc.	37,300\$
• Consultants SM Inc.	52,864\$
• M.R.C. du Haut Saint-François – Quote part	211,125\$
• Groupe Ultima – assurance générale	40,628\$
• Régie intermunicipale d'incendie – service incendie, quote part	130,207\$
• Excavation Ménard Inc. – creusage de fossé, ponceaux etc.	42,966\$
• Sel Warwick (Québec Inc.) – abat poussière	26,981\$
• Excavation Steve Leblanc Inc. - Gravier et concassé	89,607\$
• Industrie Wajax Inc. – achat de la pépîne	114,692\$
• Corporation des Loisirs d'Ascot Corner – soutien financier	31,000\$
• Transport & Exc. Jocelyn Ménard – niveleuse	35,350\$

- Régie sanitaire des Hameaux – transport et cueillette des ordures 163,745\$
- Weber America Inc – achat des bacs pour le compostage 56,618\$

ORIENTATIONS GÉNÉRALES 2010 :

Le conseil et moi-même maintiendrons nos objectifs communs, être à l'écoute des besoins de la population, planifier le développement municipal de façon rationnelle structurée et en respectant les moyens des citoyens.

Le rôle d'évaluation 2010 de la municipalité qui est à sa deuxième année du rôle triennal a été déposé pour l'année 2009-2010-2011 le 26 octobre 2009. La valeur imposable du rôle d'évaluation passe de 173 985 000\$ à 180 577 400\$ soit une augmentation de 6 592 400\$ ou 3.79%. L'augmentation est due principalement aux nouvelles constructions et aux permis de rénovation.

Comme priorité, c'est de finaliser les travaux de mise à niveau nécessaire pour le traitement des eaux usées.

Deuxièmement, si la réponse est positive concernant la demande de subvention pour le projet d'amélioration de nos infrastructures pour les loisirs et la rénovation du Centre communautaire, celle-ci permettra une mise à niveau substantielle de nos installations.

De plus, nous avons quelques dossiers qui nous tiennent à cœur pour la première année de notre mandat, tels que : l'amélioration de nos rues et routes, la sécurité routière sur la route 112 et revoir les différents scénarios concernant l'augmentation de la capacité de nos réseaux d'eau usées.

Dans les orientations futures, au programme de subvention du pacte rural, un projet de descente de canots au parc Pomerleau avec l'aménagement d'un sentier pédestre, une telle infrastructure dans notre municipalité serait un élément important pour notre municipalité et aussi la recherche et le développement de nouvelle source de revenus.

CONCLUSION :

En terminant, soyez assurés que les membres du conseil municipal, soit mesdames Diane Talbot, Michèle Thériault, messieurs André Tousignant, Stanley Boucher, Kevin Mackey, Michel Choquette et moi-même travaillerons au mieux être de notre municipalité et de vous tous.

Normand Galarneau

Maire

8.1.1

2009-11-212 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION :

CONSIDÉRANT QUE le mandat des deux élus responsables du dossier de l'O.M.H. s'est terminé avec l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE,** monsieur Stanley Boucher soit mandaté pour représenter la municipalité au conseil d'administration de l'O.M.H. pour l'année 2009 et suivante et que monsieur Normand Galarneau soit nommé substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2
2009-11-213 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE DES INCENDIES :

CONSIDÉRANT QUE le mandat des deux élus responsables du dossier de la Régie des incendies s'est terminé avec l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stanley Boucher, appuyé par la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE,** messieurs André Tousignant et Kevin Mackey soient mandatés pour représenter la municipalité au conseil d'administration de la Régie des incendies pour l'année 2009 et suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2009-11-214 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE SANITAIRE DES HAMEAUX :

CONSIDÉRANT QUE le mandat des deux élus responsables du dossier de la Régie sanitaire des Hameaux s'est terminé avec l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE,** monsieur Normand Galarneau soit mandaté pour représenter la municipalité au conseil d'administration de la Régie sanitaire des Hameaux pour l'année 2009 et suivante et que monsieur Stanley Boucher soit nommé substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2009-11-215 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'élu responsable du dossier de la Chambre de commerce du Haut Saint-François s'est terminé avec l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stanley Boucher, appuyé par le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE,** madame Diane Talbot soit mandatée pour représenter la municipalité au conseil d'administration de la Chambre de commerce du Haut Saint-François pour l'année 2009 et suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2009-11-216 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS POUR L'ORGANISME PROJET DES MONTS STOKE :

CONSIDÉRANT QUE le mandat des élus responsables du dossier de l'organisme des monts Stoke s'est terminé avec l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE,** monsieur Michel Choquette soit mandaté pour représenter la municipalité au conseil

d'administration de l'organisme des monts Stoke pour l'année 2009 et suivante et que monsieur Normand Galarneau soit nommé substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-11-217 ^{8.1.6} **NOMINATION DES ÉLUS RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS :**

CONSIDÉRANT QU' avec l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009 nous devons procéder aux nominations des élus responsables de différents comités;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a procédé aux nominations suivantes :

Administration générale – finance et Immobilisation	Mme Diane Talbot Mme Michèle Thériault, adjointe
---	---

Ressources humaines et environnement	M. Stanley Boucher M. André Tousignant, adjoint
--------------------------------------	--

Sécurité publique (Police, incendie et sécurité civile)	M. André Tousignant M. Kevin Mackey, adjoint
--	---

Travaux publics (Transport, voirie et réseaux)	Mme Michèle Thériault M. Michel Choquette, adjoint
---	---

Aménagement et urbanisme	M. Michel Choquette Mme Diane Talbot, adjointe
--------------------------	---

Sports, loisirs et culture	M. Kevin Mackey M. Stanley Boucher, adjoint
----------------------------	--

Comité spéciaux :	
Journal communautaire :	Mme Michèle Thériault
Bibliothèque :	M. Stanley Boucher
Pacte rural :	M. Normand Galarneau

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault **appuyé par** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE,** les nominations soient acceptées telles que mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-11-218 ^{8.1.7} **NOMINATION DES SIGNATAIRES POUR LE COMPTE À LA CAISSE DE L'EST DE SHERBROOKE – CENTRE DE SERVICE ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QU' avec l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009 il faut procéder au changement des élus signataires au compte de la Caisse de l'Est de Sherbrooke – Centre de service Ascot Corner;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller André Tousignant, **appuyé par** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE,** le conseil autorise monsieur le Maire Normand Galarneau et monsieur Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier, principaux signataires au compte de la Municipalité d'Ascot Corner à la Caisse de l'Est de

Sherbrooke – Centre de service Ascot Corner (transit 50124) au compte numéro 300341.

En l'absence de monsieur le Maire, madame Diane Talbot peut agir à titre de signataire et en l'absence de monsieur Daniel St-Onge, madame Brigitte April peut agir à titre de signataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2009-11-219 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ LOISIRS DE LA MRC :

CONSIDÉRANT QUE le Comité loisirs de la MRC du Haut Saint-François invite la municipalité à nommer deux délégués à chaque année pour la représenter au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE les deux délégués doivent être nommés comme suit : un élu municipal et un bénévole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE,** le conseil nomme monsieur Kevin Mackey comme élu municipal et madame Ghislaine Grante comme bénévole pour représenter la municipalité d'Ascot Corner au Comité loisirs de la MRC du Haut Saint-François pour la fin de l'année 2009 et l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2009-11-220 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ESTRIE (CRSBP) :

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente avec le CRSBP, la municipalité doit nommer un responsable et un représentant qui auront le droit de vote lors des assemblées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE,** le conseil nomme monsieur Stanley Boucher, élu municipal et madame Isabelle de Chantal, représentante d'Ascot Corner à l'Association CRSBP de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2009-11-221 NOMINATION DU REPRÉSENTANT À LA COGESAF :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut nommer un membre du conseil pour siéger au COGESAF;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller André Tousignant, appuyé par le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE,** le conseil nomme monsieur Stanley Boucher, membre du conseil pour représenter la municipalité d'Ascot Corner à la COGESAF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11
2009-11-222 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ D'ACTION LOCALE (CAL) – QUÉBEC EN FORME :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut nommer un membre du conseil pour être membre du Comité d'action locale (CAL);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Choquette, appuyé par la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE,** le conseil nomme messieurs Kevin Mackey et Stanley Boucher, membres du Comité d'action locale (CAL) dans le cadre du projet Québec en forme pour représenter le secteur formé des municipalités d'Ascot Corner, Bury, East-Angus et Westbury.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12
2009-11-223 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut nommer un membre du conseil pour représenter la municipalité d'Ascot Corner au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller André Tousignant, appuyé par la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE,** le conseil nomme messieurs Kevin Mackey et Stanley Boucher, membres du conseil pour représenter la municipalité d'Ascot Corner au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13
2009-11-224 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À LA CORPORATION DE REVITALISATION DU SITE DE LA MINE ASCOT :**

CONSIDÉRANT QU' avec l'élection du 1^{er} novembre 2009, le conseil doit nommer les représentants pour siéger au conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du Site de la Mine Ascot;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE,** le conseil nomme monsieur Michel Choquette conseiller et monsieur Daniel St-Onge directeur général pour représenter la municipalité d'Ascot Corner au conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du Site de la Mine Ascot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14
2009-11-225 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER AU COMITÉ DE LA ROUTE 112 :**

CONSIDÉRANT QU' avec l'élection du 1^{er} novembre 2009, le conseil doit nommer les nouveaux représentants au Comité de la route 112;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Diane Talbot, appuyé par la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE,** le conseil

nomme messieurs André Tousignant et Stanley Boucher afin de représenter la municipalité d'Ascot Corner au Comité de la route 112.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15
2009-11-226 **ACCEPTATION DE LA DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.6 prévoit que le conseil municipal, après consultation avec le comité d'urbanisme et avec une firme d'ingénieurs peut accorder une dérogation au pourcentage des pentes de rue;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation déposée par monsieur Sébastien Loubier pour la pente de la rue est de 5% pour les premiers 30 mètres, ensuite une pente maximale de 12% pour les 200 mètres suivants et moins de 10% pour les 300 mètres restants;

CONSIDÉRANT QUE les délais de convocation de la rencontre avec le comité consultatif d'urbanisme, la période électorale, l'élection etc. certains membres du conseil avec les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été voir sur le terrain la demande de dérogation pour être en mesure d'en faire une recommandation au conseil à la séance de novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE les deux inspecteurs municipaux messieurs Guy Besner et Marc Bernier ont étudié la demande et ont fait leurs recommandations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault **appuyé par** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte la dérogation telle que demandée et que les plans soient en concordance avec la demande, tout en vérifiant avec l'entrepreneur en déneigement si la pente ne cause pas de problèmes. **QUE** la firme Poly-Tech Inc. soit mandatée pour la surveillance des travaux et que ceux-ci s'assurent que la réglementation et les normes de la municipalité soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16
2009-11-227 **ACCEPTATION DES TRAVAUX DE BELL CANADA :**

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada devait faire des travaux « placer un poteau de service » sur la rue Marcheterre et devait avoir l'autorisation de la municipalité par résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller André Tousignant, **appuyé par** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE,** le conseil autorise Bell Canada à procéder à l'installation d'un poteau de service sur la rue Marcheterre telle que le projet # F85237.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17
2009-11-228 **AVANCE DE BUDGET AU CACI :**

CONSIDÉRANT QU' il y aurait trois ordinateurs à acheter pour le CACI et que ceux-ci sont subventionnés par le CACI;

CONSIDÉRANT QU' en attendant la subvention la municipalité pourrait avancer l'argent au CACI pour l'achat des trois ordinateurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Kevin Mackey, appuyé par la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE**, le conseil autorise l'avance d'une somme de 1000\$ maximum pour l'achat de trois ordinateurs pour le CACI et que cette avance soit remboursée lors de la réception de la subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18
2009-11-229 **DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation à l'article 13.14.2 sur la construction d'une enseigne a été déposée par le propriétaire de l'immeuble au 6150 route 112, Ascot Corner, Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, que l'avis public a été fait;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE**, malgré la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de dérogation, le conseil accepte la demande de dérogation à l'article 13.14.2 du règlement de zonage no.436 et que le comité d'urbanisme étudie la possibilité de modifier l'article 13.14.2 du présent règlement de zonage no.436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.19
2009-11-230 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH :**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec Infotech inc. pour le logiciel administratif de la municipalité est à renouveler pour trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est présentement pour la période du 1^{er} novembre au 31 octobre de chaque année et qu'il serait plus avantageux de l'avoir pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stanley Boucher, appuyé par la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte le renouvellement du contrat de service pour le logiciel administratif de la municipalité avec Infotech inc. pour trois ans et que pour la première année, la période soit de quatorze mois afin de ramener le contrat pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Au montant de 6,290\$ par année;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.20
2009-11-231 **ACCÉPTE LE DÉPÔT DE SABLE DE NOTRE ENTREPRENEUR EN DÉNEIGEMENT :**

CONSIDÉRANT QUE le contrat stipule que le banc de sable doit être à un maximum de 5 km des limites de la municipalité et que celui de l'entrepreneur est à 11 km;

CONSIDÉRANT QUE le seul préjudice que ceci peut causer à la municipalité est le délai d'exécution lors du déneigement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte cet emplacement à 11 km au lieu de 5 km mais avec un droit

d'exiger qu'il se conforme au devis s'il y a préjudice et ce dans un délai de 5 jours suivant un avis de notre part ou ajouter un quatrième camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.21

2009-11-232 ANNULATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 529 :

CONSIDÉRANT QUE lors de la tenue de registre le 2 septembre 2009 le nombre de signatures requis pour la tenue d'un référendum était suffisant;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau conseil veut prendre le temps de réévaluer le dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, appuyé par le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE,** le conseil annule le règlement d'emprunt numéro 529 au montant de 625,000\$ pour le rehaussement de la capacité des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 21h02)

Noël Bergeron: Les études pour les étangs aérés sont déjà faites pourquoi payer pour en refaire d'autres.

Jacques Gourde :

- De quelle façon monsieur Mackey pense fonctionner avec les 7 démissions à la Corporation des Loisirs ;
- C'est quoi le coût de l'éclairage des rues dans le coût total de 72,000\$ et surtout lorsque les lumières sont défectueuses et qu'elles restent allumées toute la journée ;
- Demande des explications concernant les coûts des pistes cyclables.

Jacques Nadeau : Mentionne de vérifier avec l'entrepreneur en déneigement s'il y a un problème avec la pose de chaînes sur les camions et la route 610.

Sarah Perrien: Demande pour quelle raison les candidats avaient le droit d'être à la table de votation le jour du vote.

Yvon Bilodeau : Quel est le coût du terrain qui a servi à la piste cyclable phase II.

Maryse Labonté : Remercie le conseil de voir à encourager les commerces avec un meilleur affichage.

FIN DE LA 2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H35.

14.

2009-11-233 LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE,** la séance ordinaire soit levée à 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 7 DÉCEMBRE 2009 À 20H00.